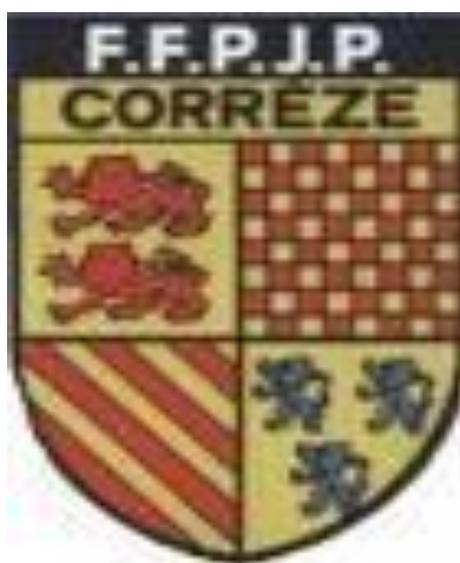


FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL



Comité de la Corrèze

**Cahier des charges
des Championnats départementaux**

Sommaire

I	- Rôle du délégué	Page 3
II	- Déroulement des championnats	Page 4 à page 9
III	- Tirage au sort	Page 9 à 10
IV	- Inscription dans les championnats	Page 10
V	- Organisation matérielle et technique	Page 11 à page 14
	1 - Table de marque	
	2 - Les terrains	
	3 - Dimensions réglementaires	
	4 - Eclairage	
	5 - Sonorisation	
	6 - Jury	
	7- Buvette	
	8 - Presse	
	9 - Invitations	
	10 - Carré d'honneur	
	11 - Présentation des équipes	
	12 - Récompenses	
	13 - Les arbitres	
	14 - Les concours parallèles	
VI	- Constitution des équipes	
	1. Pétanque triplettes	
	2. Pétanque doublettes	
	3. Pétanque tête-à-tête	
	4. Pétanque mixte doublettes	
	5. Jeu provençal doublettes	
VII	- Tenue vestimentaire	

I Le rôle du délégué

- Assiste au tirage au sort du premier tour de poule
- Supervise la tenue des graphiques et les tirages au sort.
- Fait partie du jury
- Prend au nom du comité départemental toute décision nécessaire au bon déroulement des compétitions
- Etablit un rapport sur l'organisation
- Transmet les feuilles d'inscription, les graphiques et les résultats au comité départemental (Président et Secrétaire)
- Peut être appelé à modifier les horaires en fonction des circonstances

II Déroulement des championnats

- Triplette, Doublette et Tête à Tête

SENIOR MASCULIN

Le nombre d'équipes à qualifier par secteur est proportionnel au nombre d'équipes inscrites pour atteindre **32 équipes** en (Doublette et triplette) et **64 équipes** en (Tête à Tête).

Les équipes championnes et vice-championnes de l'année précédente s'ajoutent aux équipes qualifiées.

Samedi (secteurs)

- 13 h 15 présentation des licences
- 13 h 45 annonce des parties
- **14 h** début du championnat
- 14 h 15 pénalités
- premier tour : par poule ; parties en 13 points
- deuxième tour : tous les qualifiés jouent par tirage intégral
- troisième tour : Cadrage éventuel
- quatrième tour si nécessaire
- **Le délégué de chaque secteur** transmet les noms des équipes qualifiées au comité organisateur de la journée finale pour le tirage au sort.
-

- **Dimanche (phases finales)**
- **32 équipes (Doublette et Triplette) - 64 équipes (Tête à Tête)**
- 8h présentation des licences
- 8h 15 Tirage au sort
- **8 h 30** Reprise en poule
- 8 h 45 pénalités
- Arrêt des parties à 12H15, **sauf pour les parties de poule non terminées. Les poules doivent impérativement être achevées avant la pause méridienne.**
- Reprise à **14h00** sans interruption jusqu'à la fin du championnat.

FEMININ

Le dimanche, sur le site de la deuxième journée du championnat senior

- 8h30 présentation des licences
- 8h 45 annonce des parties
- **9h 00** début du championnat
- 9h 15 pénalités
- premier tour par poules en 13 points
- Arrêt des parties à 12h15. **sauf pour les parties de poule non terminées. Les poules doivent impérativement être achevées avant la pause méridienne.**
- Reprise à **14h00** sans interruption jusqu'à la fin du championnat.
- deuxième tour : Tirage intégral. Toutes les équipes jouent après tirage intégral
- troisième tour : Cadrage

JEUNES TRIPLETTES

Le dimanche, sur le site de la deuxième journée du championnat *Doub mixte*

- 8 h 30 à 9 h 30 inscription des joueurs
- **10 h** début des championnats
- 10 h 15 pénalités
- premier tour par poules en 13 points
- 12 h 15 arrêt des parties
- 14 h reprise des parties sans interruption jusqu'à la fin du championnat
- Deuxième tour en élimination directe après tirage au sort intégral

En cas de participation de moins de 6 équipes, faire disputer le championnat sous la forme d'un tournoi avec finale pour désigner le vainqueur.

Si 2 équipes : 2 parties et 1 belle si nécessaire

Si 3 équipes : toutes les équipes se rencontrent (goal-average) puis finale entre les deux premiers.

Si 4 équipes : toutes les équipes se rencontrent (goal-average) puis finale entre les deux premiers.

Si 5 équipes : toutes les équipes se rencontrent (goal-average) puis finale entre les deux premiers.

JEUNES TETE à TETE et DOUBLETTE

- Le dimanche Site unique

- 8 h à 9 h inscription des joueurs
- 9 h30 début des championnats
- 9 h 45 pénalités
- 12 h 15 arrêt des parties
- 14 h reprise des parties sans interruption jusqu'à la fin du championnat
- pénalités

En cas de participation de moins de 6 équipes, faire disputer le championnat sous la forme d'un tournoi avec finale pour désigner le vainqueur.

Si 2 équipes : 2 parties et 1 belle si nécessaire

Si 3 équipes : toutes les équipes se rencontrent (goal-average) puis finale entre les deux premiers.

Si 4 équipes : toutes les équipes se rencontrent (goal-average) puis finale entre les deux premiers.

Si 5 équipes : toutes les équipes se rencontrent (goal-average) puis finale entre les deux premiers.

Triplette Mixte

- **Les champions et vice-champions de l'année précédente s'ajoutent aux équipes qualifiées de la première journée.**
- **Le nombre d'équipes à qualifier par secteur est proportionnel au nombre d'équipes inscrites pour atteindre **32** équipes**
- ***Samedi (secteur)***
 - 13h 30 présentation des licences
 - 13h 45 annonce des parties
 - **14h** début du championnat
 - 14h 15 pénalités
 - premier tour par poule en 13 points
 - Deuxième tour : tous les qualifiés jouent par tirage intégral
 - Troisième tour : cadrage éventuel
 - Quatrième tour si nécessaire, **jusqu'à obtenir le nombre de qualifiés**
- ***Dimanche (32 équipes) en poule***
 - **8h30** Reprise du championnat (en poule)
 - **12h15** Arrêt des parties, **sauf pour les parties de poule non terminées. Les poules doivent impérativement être achevées avant la pause méridienne.**
 - **14h** Reprise des parties
 - 14h15 pénalités
 - Deuxième tour en élimination directe après tirage intégral, sans interruption jusqu'à la fin du championnat.

Doublette Mixte

Les champions et vice-champions de l'année précédente s'ajoutent aux équipes qualifiées de la première journée.

Le nombre d'équipes à qualifier par secteur est proportionnel au nombre d'équipes inscrites pour atteindre **32 équipes**

Samedi (secteur)

- 13 h 15 présentation des licences
- 13 h 45 annonce des parties
- **14 h 00** début du championnat
- 14 h 15 pénalités
- premier tour : par poules (13 points)
- Deuxième tour : tous les qualifiés jouent par tirage intégral
- Troisième tour : cadrage éventuel
- Quatrième tour si nécessaire, **jusqu'à obtenir le nombre de qualifiés**

Dimanche : 32 équipes en poule

- 8 h 00 présentation des licences
- 8 h 15 Tirage des poules
- **8 h 30** Reprise du championnat en **POULE** après tirage au sort intégral
- 8 h 45 pénalités
- 12h15 Arrêt des parties, **sauf pour les parties de poule non terminées.**
Les poules doivent impérativement être achevées avant la pause méridienne -
- **14h00** Reprise des parties sans interruption jusqu'à la fin du championnat
- 14h15 pénalités
- Deuxième tour en élimination directe après tirage intégral, sans interruption jusqu'à la fin du championnat.

Doublette et Triplette Provençal

(site unique)

Samedi

- 08 h 00 présentation des licences
- 08 h 15 annonce des parties
- **08 h 30** début du championnat
- 08 h 45 pénalités
- premier tour : par poules (11 points)
- deuxième tour : en élimination directe après tirage au sort intégral
partie en 11 points
- tours suivants : partie en **11** points jusqu'au **16ème de finale joués**.

Dimanche matin 16 équipes élimination directe

- Reprise du championnat **(ED)**
- 8 h tirage au sort des 1/8eme de finale
- 8 h 15 annonce des parties
- **8 h 30 début** des 1/8eme de finale en **11** points
- 8 h 45 pénalités
- 1/4 de finale en **11** points
- 12h 15 arrêt des parties sur la mène en cours
- 14 h 00 reprise des parties sans interruption jusqu'à la fin du championnat
- **1/2 finale et Finale en 13 points**

Triplette Vétérane

(site unique)

Les équipes championnes et vice-championnes de l'année précédente s'ajoutent aux équipes qualifiées.

Mercredi

- 13 h 30 présentation des licences
- 13 h 45 annonce des parties
- **14 h 00** début du championnat
- 08 h 45 pénalités
- premier tour : par poules
- deuxième tour : en élimination directe après tirage au sort intégral
- tours suivants **jusqu'au 8ème de finale joués**

JEUDI **16 équipes EN POULE**

- Reprise du championnat **(EP)**
- 8 h tirage au sort des poules
- 8 h 15 annonce des parties
- **8 h 30 début** des poules
- 8 h 45 pénalités
- 1/4 de finale
- 12h 15 arrêt des parties sur la mène en cours , **sauf pour les parties de poule non terminées.**
- 14 h 00 reprise des parties sans interruption jusqu'à la fin du championnat
- 14h15 pénalités

Triplette Promotion

Les vice- champions de l'année précédente s'ajoutent aux équipes qualifiées de la première journée

SAMEDI (secteur)

- 13H15 présentation des licences
- 13H45 annonce des parties
- **14H** début du championnat
- 14H15 pénalités
- Premier tour : par poule ; partie en 13 points
- Deuxième tour : tous les qualifiés jouent par tirage intégral
- Troisième tour : cadrage éventuel
- Quatrième tour si nécessaire
- Le délégué de chaque secteur transmet le nom des équipes qualifiées au délégué du secteur organisateur de la journée finale pour tirage au sort.

DIMANCHE (phase finale) **32 équipes en poule**

- 8H présentation des licences
- 8H15 tirage au sort
- **8H30** reprise du championnat **en poule**
- 8H45 pénalités
- 12H15 arrêt des parties, **sauf pour les parties de poule non terminées.**
- **14H** reprise du championnat sans interruption jusqu'à la fin.
- 14h15 pénalités

III Tirage au sort

La liste des équipes engagées est publiée sur le site du Comité Départemental avant le tirage au sort pour vérification par les clubs.

Le tirage au sort est effectué par le Comité Départemental aux dates prévues sur les feuilles d'engagement. Il est immédiatement communiqué sur le site du comité Départemental. Aucune équipe ne pourra être acceptée dans le championnat après le tirage au sort.

La composition d'une équipe pourra être modifiée avant le début de la compétition. Une fois la compétition commencée, aucune modification ne pourra être apportée, notamment pour la deuxième journée.

Le tirage prendra en compte les sociétés de telle façon que deux équipes d'un même club ne soient pas dans la même poule, sauf impossibilité arithmétique.

Pour les journées finales des championnats, les tirages au sort seront effectués le dimanche matin par le comité organisateur.

Le tirage avec les numéros des jeux sera affiché avant le début du championnat.

Les tirages se font informatiquement en utilisant le logiciel « Gestion Concours » fourni par la Fédération.

IV. Inscriptions aux championnats

L'inscription des joueurs et des joueuses sera **adressée par leur société et uniquement par celle-ci à leur comité d'affiliation.**

Aucune inscription individuelle ou par téléphone ne sera acceptée.

Pour les championnats jeunes, l'inscription sera prise sur le terrain
Sauf pour le triplette.

Le club participant aux championnats devra acquitter la somme de **4 € par joueuses et joueurs** pour leur engagement dans les championnats de Corrèze, à l'exclusion des engagements dans les championnats jeunes. **Cette somme sera payée par chèque au nom du comité de la Corrèze de Pétanque** à réception de la facture établie par le Comité Départemental.

V. Organisation matérielle et technique

1. Table de marque

- La société organisatrice prévoit au **moins deux** personnes compétentes chargées de : collecter les licences qui seront conservées à la table de marque pendant la durée du championnat dans des enveloppes prévues à cet effet.

Les personnes désignées (un arbitre et des délégués) devront veiller à ce qu'il n'en manque aucune et qu'elles soient à jour

- (certificat médical ...)
- Vérifier les inscriptions
- Tenir le graphique
- Le délégué du comité et un arbitre supervisent ce travail.

A l'issue du championnat, le délégué du comité départemental établira un rapport sur le déroulement et l'organisation du championnat ainsi que les résultats et les fera parvenir au président et secrétaire du Comité dans les meilleurs délais.

- Sur les championnats Tête à Tête, Doublette et Triplette, il est indispensable de prévoir le dimanche matin des personnes supplémentaires pour s'occuper du championnat féminin débutant à 9h00. Idem pour le championnat triplette jeune débutant à 10h00 en collaboration avec les éducateurs en parallèle au championnat Doublette Mixte.

2. Les terrains

- la société organisatrice du championnat devra s'attacher à la qualité des terrains, qui doivent être obligatoirement tracés à la ficelle et numérotés. Des planches d'arrêt devront être installées en bout de cadre.

3. Dimensions réglementaires

- Pétanque : 15 mètres sur 4 mètres. (autorisé 12m sur 3m sauf carré d'honneur).
- Jeu Provençal : 24 mètres sur 4 mètres (minimum accepté 23 mètres sur 3,5 mètres sauf carré d'honneur)

4. Eclairage

L'éclairage des jeux est obligatoire (8 jeux à pétanque ou 4 jeux au provençal) pour permettre le bon déroulement des parties qui se termineront tardivement.

5. Sonorisation

Une sonorisation est nécessaire et obligatoire.

Elle doit être installée de manière à permettre d'entendre les annonces de la table de marque sur l'ensemble des terrains.

6. Le jury

La composition du jury devra être affichée avant le début de la compétition

Il est composé de cinq membres :

Président : Le délégué du comité

Membres : L'arbitre officiel

Le responsable de la table de marque

Le président du club organisateur

1 membre du comité, ou à défaut un président de club

7. Buvette

S'assurer que les autorisations nécessaires pour l'obtention d'une licence exceptionnelle ont été demandées

Le stand de la buvette devra se trouver à distance raisonnable des tables de contrôle et des jeux.

8. Presse

La société organisatrice :

- doit prendre toutes les dispositions afin que l'organisation ait une retombée médiatique

- Convoque les journalistes

- Fournit les résultats à la presse dans les plus brefs délais

9. Invitations

Il est recommandé d'associer la municipalité et les personnalités locales à la manifestation.

10. Carré d'honneur

La société organisatrice doit, pour les parties finales, prévoir un carré d'honneur constitué de quatre à huit terrains.

Ces terrains doivent être numérotés et tracés réglementairement (15m sur 4 m pour la pétanque, 24 m sur 4 m pour le jeu provençal) avec des barrières de protection.

11. Présentation des équipes

Avant la finale, le délégué du comité fera la présentation nominative des joueurs, des arbitres officiels et du président de la société organisatrice.

Le but sera lancé par le président du comité, ou le président du club organisateur, ou une personne désignée.

12 Récompenses

A l'issue de la finale, auront lieu la proclamation des résultats. La remise des récompenses aura lieu en fin de saison à l'occasion de la soirée de remise des trophées. Tous les champions et vice-champions seront invités à cette soirée, et seront tenus d'y assister.

13 Les arbitres

Les arbitres désignés pour les championnats sont pris en charge par le club organisateur (repas et déplacement au taux de 0,30€ du kilomètre, éventuellement hébergement).

14 Concours parallèles aux championnats de Corrèze

L'organisation d'un concours parallèle au championnat est laissée à l'appréciation du club organisateur. Mais, si un parallèle est organisé, **il doit obligatoirement** respecter les formules suivantes :

- Pétanque triplette : parallèle triplettes.
- Pétanque triplette Promotion :parallèle triplettes Promotion
- Pétanque doublettes : parallèle doublettes
- Pétanque tête-à-tête : parallèle doublettes
- Pétanque doublettes mixtes : parallèle doublettes mixtes
- Pétanque mixte triplettes : parallèle triplettes mixte
- Pétanque **vétérans triplette et doublette**

VI. Constitution des équipes

1- Pétanque triplettes

Seniors

Cette compétition est ouverte aux équipes composées de trois joueurs seniors masculins de nationalité française ou Union européenne licenciés pour l'année en cours dans la même société.

Juniors

Lorsque le nombre total de licenciés juniors du comité est inférieur à 200 les équipes pourront être constituées de joueurs appartenant à des sociétés différentes (1+1+1 ou 2+1) et de nationalité française
Ce championnat est qualificatif pour le Championnat de France

Cadets minimes

Le panachage est autorisé à l'intérieur du département quel que soit le nombre de licenciés (1+1+1 ou 2+1). Ce championnat est qualificatif pour le championnat de France

Benjamins

Le panachage est autorisé à l'intérieur du département quel que soit le nombre de licenciés (1+1+1 ou 2+1). Ouvert aux joueurs de toutes nationalités. Ce championnat est honorifique

Féminines

Ce championnat est ouvert aux joueuses seniors.
Ce championnat est qualificatif pour le championnat de France le panachage est interdit.

Vétérans

Cette compétition est ouverte aux équipes composées de joueurs âgés d'au moins 60 ans dans l'année en cours, et de nationalité française ou Union européenne licenciés dans la même société.
Ce championnat est qualificatif pour le championnat de France

2- Pétanque doublette

Seniors masculins et féminins

Mêmes dispositions que pour le Triplette.

Juniors cadets minimes benjamins

Ces championnats étant honorifiques (pas de qualification pour les Championnats de France) le panachage est autorisé aux licenciés de toutes nationalités.

Vétérans

Cette compétition est ouverte aux équipes composées de joueurs et joueuses âgés d'au moins 60 ans dans l'année en cours et licenciés dans la même société.

3- Pétanque Tête à Tête

Seniors masculins et féminins

Cette compétition étant qualificative pour les championnats de France, elle est réservée aux seniors de nationalité française et Union européenne.

Juniors cadets minimes benjamins

Ces championnats étant honorifiques, ils sont ouverts aux joueuses et joueurs de toutes nationalités.

4- Pétanque doublette mixte

Mêmes dispositions que pour le tripléte

5- Jeu Provençal Doublette et Tripléte

Mêmes dispositions que pour le Tripléte.

DEROGATION

Pour tous les championnats seniors et vétérans, à l'exception du tête-à-tête, il pourra être accepté par dérogation spéciale un joueur de nationalité étrangère hors union européenne par équipe. Le joueur devra remplir les conditions suivantes :
Justifier de trois ans de résidence en France et de trois ans de licence FFPJP

Nota : Tout joueur absent sur le championnat sans justificatif valable ne pourra disputer les championnats Tête à Tête, Doublette et Tripléte seniors masculins et féminins de Corrèze l'année suivante.

Pour plus de précisions sur la composition des équipes, se reporter au règlement FFPJP des Championnats de France.

VII Tenue vestimentaire

Les joueurs devront avoir une tenue **correcte** dès le début du championnat.

Le haut identique pour l'ensemble de l'équipe est obligatoire dès le début du championnat.

Le port du **short** est autorisé

Le port du **jean, du caleçon, du tricot de peau** sont interdits pour toutes les catégories. Les joueurs doivent porter **des chaussures fermées (talons et orteils recouverts)**. Suivant le règlement fédéral, il est interdit de fumer et d'utiliser les téléphones portables sur les aires de jeux pendant toute la durée de la compétition.

Ce cahier des charges annule et remplace le cahier des charges paru le 06 février 2010. Il tient compte de toutes les décisions prises en comité directeur.

**Cahier des Charges mis à jour
le 31 12 2018**

**Le Comité Départemental de Pétanque
et Jeu provençal**